

Liste des emplacements réservés		
Número	Vole publique Destination	Bénéficiaire
A-1	Réserve de terrain pour la création d'un dispositif de ralentissement des véhicules marquant l'entrée du village de l'école primaire et la zone AIA	Commune
A2	Réserve de terrain pour l'élargissement de la rue de St-Estève	Commune
A3	Réserve de terrain pour l'élargissement de la rue du Nordhouse et son intégration aux voiries communales	Commune
A4	Réserve de terrain pour l'élargissement de la rue des Allières et du chemin d'exploitation	Commune
A5	Réserve de terrain pour l'élargissement de la rue du Feldwesser	Commune
A6	Réserve de terrain pour l'élargissement de la rue Brühl	Commune
A7	Réserve de terrain pour la création d'un cheminement piéton le long de la rue de...	Commune
A8	Réserve de terrain pour l'élargissement de la rue de Chabou d'eau enjavant la réalisation d'une piste cyclable	Commune
A9	Réserve de terrain pour la création d'une voirie d'accès à la zone IAU depuis la rue du Nordhouse	Commune
A10	Réserve de terrain pour la création d'un chemin piéton d'accès à la zone IAU depuis la rue du Brühl	Commune
A11	Réserve de terrain pour la création d'une voirie d'accès à la zone IAU depuis la rue Brühl	Commune
A12	Réserve de terrain de largeur 6m au droit du collecteur d'assainissement pour création	Commune
A13	Réalisation d'une piste cyclable reliant la rue de Chabou d'eau à la rue de Nordhouse	Commune
A14	Élargissement de la rue de l'Abbaye Wynter	Commune
A15	Réserve de terrain pour la création d'une piste cyclable reliant la rue des Allières à l'entrée du Centre	Commune
A16	Élargissement de la rue du Chef	Commune
A17	Élargissement de la rue des Prés	Commune
A18	Élargissement de la rue du Fossé	Commune
Installation d'intérêt général :		
C1	Réserve de terrain pour l'extension d'installation et ses aménagements	Commune



PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU

1- LE ZONAGE

- • • • • Limite de zone ou limite de secteur de zone

114

OF
As

2 - LES EMPLACEMENTS RESERVES

- | | |
|---|---|
|  | Numéro |
|  | Emprise de l'emplacement réservé |
|  | Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir |

3 - LES AUTRES PRESCRIPTIONS

Eléments remarquables identifiés au titre de l'article L123-1-5 7°

- | | |
|---|---|
|  | Bâtiment remarquable |
| ***** | Cloture remarquable |
|  | Bosquets ou arbres remarquables |
|  | Plantations à réaliser |
|  | Recul par rapport à l'axe de la voie pour les autres constructions ; habitations. |
|  | Recul par rapport à l'alignement ou à la limite d'emprise des voies |
|  | Recul par rapport à la limite de zone |
|  | Secteur de risques naturels
Zone Inondable:
Crue Centennale |
|  | Secteur soumis à une réglementation renforcée |
|  | Espace boisé classé à
conserver ou à créer |
|  | Périmètre de protection rapproché
du captage d'eau potable. |